

----- Message original -----

**Sujet :** [INTERNET] Enquête parcellaire pour le projet d'aménagement du secteur "Ilot de la place Cheminant"

**De :** Pierre et Aurélie Favé

**Pour :** pref-consultation@finistere.gouv.fr

**Date :** 16/09/2023 12:24

Madame, monsieur,

Propriétaire de la parcelle BO 144 de la commune de St Renan, nous vous écrivons dans le cadre de l'enquête parcellaire pour le projet d'aménagement du secteur « ilot de la place Cheminant » adossée à l'enquête préalable à la DUP en vue de la construction d'immeubles sur cette zone. Potentiellement menacés d'expropriation partielle dans le cadre de ce projet, nous vous signalons une incohérence concernant le périmètre visé par la DUP. En effet, dans tout le dossier de demande de DUP, il apparaît que la surface de notre emprise à acquérir dans le cadre du projet est d'"environ 280m<sup>2</sup> » (tableau de la pièce 1- notice explicative page 11/22). Cette surface apparaît également visuellement sur tous les plans annexés du dossier (figures 8 et 9 de la notice explicative, sur le plan périmétral...). Enfin, depuis le lancement du projet (2014-périmètre de sursis à statuer, 2017 PLU, 2014 convention avec EPF), tous les documents faisant référence à la surface de la parcelle BO144 à acquérir ont indiqué des valeurs autour de 300 m<sup>2</sup>, soit environ un petit tiers de notre parcelle.

Or, par lettre recommandée reçue le 14 août 2023, l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF) nous indique une emprise à acquérir de 596 m<sup>2</sup>, soit plus de moitié de notre parcelle, surface qui n'apparaît dans aucun autre document, et qui n'a jamais fait l'objet d'un échange préalable, ni avec l'EPF, ni avec la mairie de St Renan.

Outre la valeur de la surface même, que nous espérons n'être qu'une erreur manifeste, les conséquences potentielles d'une telle expropriation sur notre cadre de vie seraient considérables compte tenu de la configuration des lieux.

Bien à vous,

Pierre et Aurélie Favé